

Parc
Jean-Drapeau

Opinion présentée à

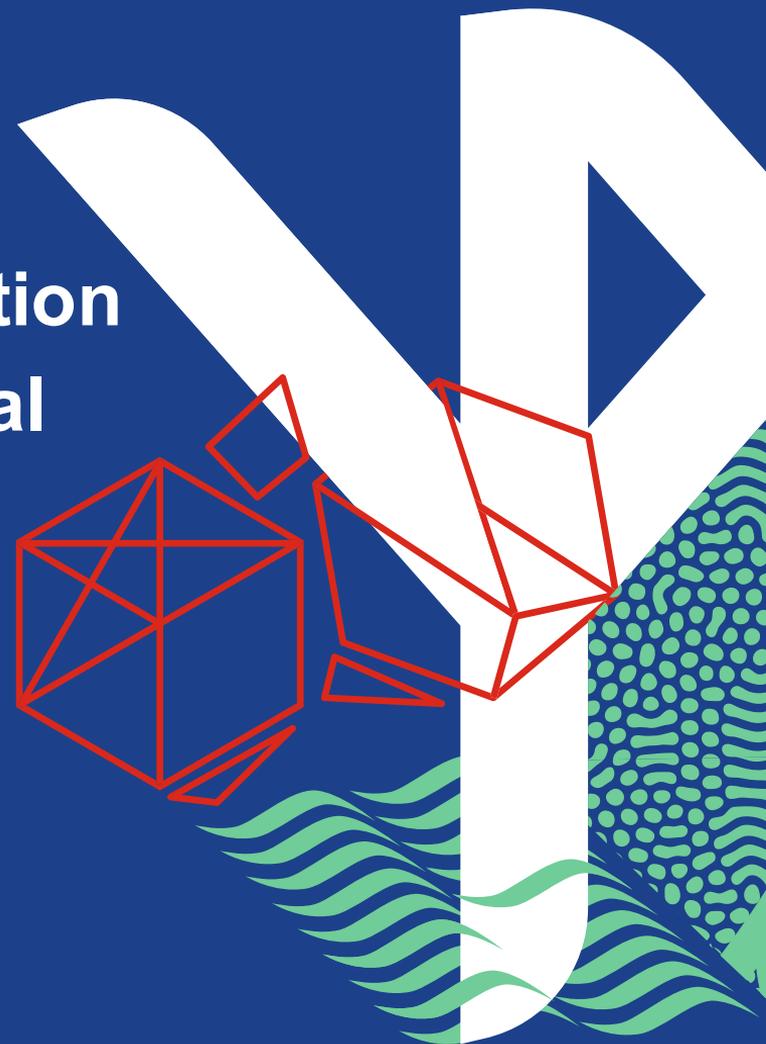
l'Office de consultation publique de Montréal

Dans le cadre de la consultation publique

Réflexion 2050

Société du parc
Jean-Drapeau

Octobre 2022

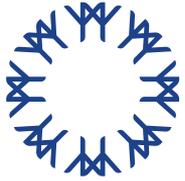


Dix recommandations phares

1. Que le futur Plan d'urbanisme et de mobilité accorde, parmi les grands parcs, **un statut particulier au parc Jean-Drapeau en raison de ses vocations et de son patrimoine qui lui sont distinctifs**
2. Que le parc Jean-Drapeau soit **considéré comme un grand parc métropolitain à proximité des grands projets de redéveloppement** du centre-ville, afin d'assurer une justice sociale et environnementale pour la population en plus d'une accessibilité accrue au fleuve, aux équipements collectifs et aux espaces verts libres du Parc
3. Que les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame soient reconnues comme **territoires d'expérimentations et d'innovations pour la mobilité durable**, propices aux développements de nouveaux concepts, comme les services et véhicules de mobilité émergents
4. Que le laboratoire des innovations pour la transition écologique proposé dans le projet de ville prenne en considération **les savoirs et l'expertise développés par le Campus de la transition écologique** sur le territoire du parc Jean-Drapeau
5. Que soient **optimisés et mutualisés les installations et équipements du parc Jean-Drapeau** dans un esprit de collaboration avec d'autres parcs, lieux et organismes

Dix recommandations phares

6. Que **l'élargissement de la réglementation entourant l'usage des parcs et espaces publics soit favorisé** pour offrir plus de souplesse au niveau des usages permis dans les bâtiments
7. Que l'on mise sur les espaces verts et bleus afin de **créer des liaisons entre les corridors écologiques internes et externes** à la Ville de Montréal, pour assurer le déplacement de la faune, la dispersion de la flore et contribuer à l'enrichissement des écosystèmes urbains
8. Que des **connexions par des modes de transport actifs, quatre saisons**, soient assurées entre les quartiers centraux et périphériques, dont le parc Jean-Drapeau
9. Que la question de la **réconciliation, de la décolonisation, de l'autochtonisation de la ville et du rayonnement des peuples autochtones** soit intégrée dans le futur Plan d'urbanisme et de mobilité
10. Qu'une **vision cohérente et une stratégie globale de mise en lumière** soit développée intégrant l'éclairage urbain et du patrimoine architectural pour faire émerger une identité nocturne à la ville.



Parc
Jean-Drapeau

Annexe

Société du parc
Jean-Drapeau

Octobre 2022

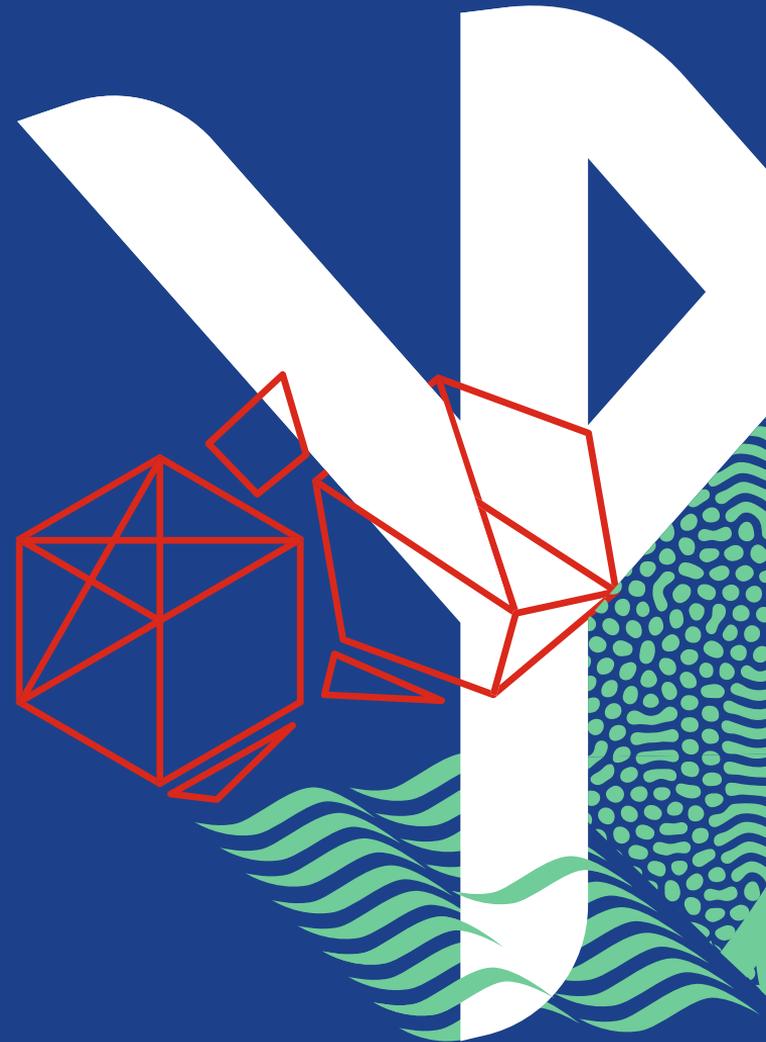


Table des matières



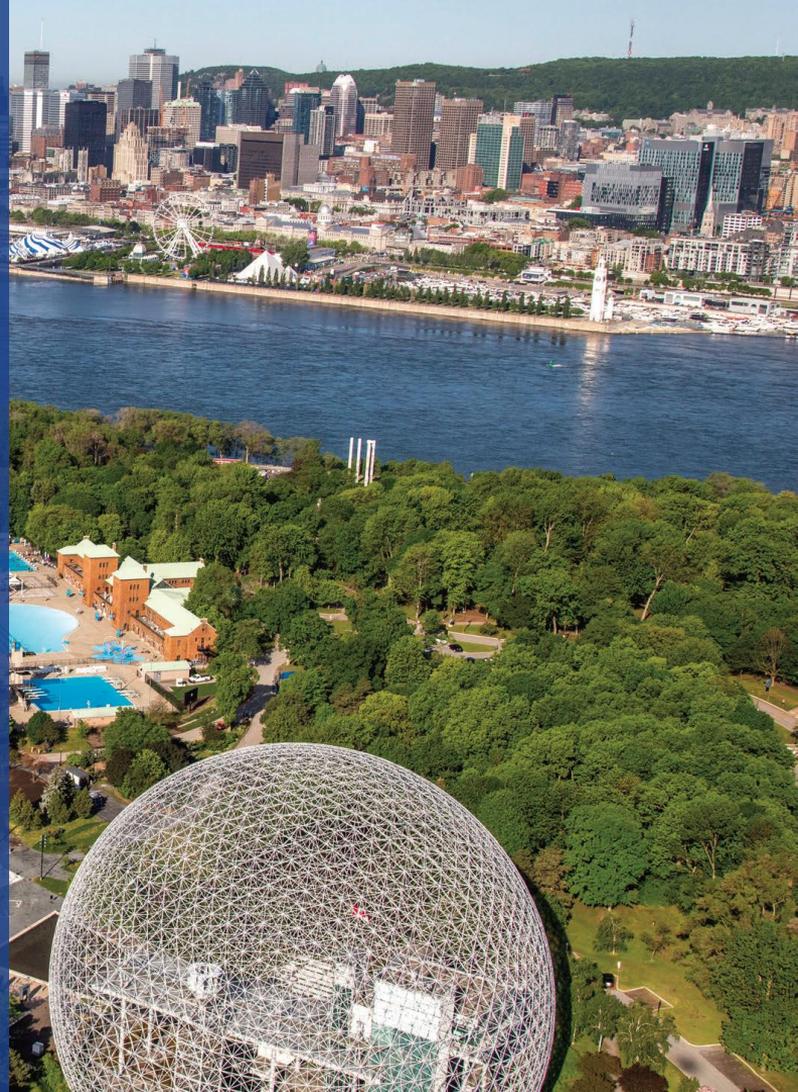
- Le parc Jean-Drapeau, lieu significatif de la métropole
- Les parcs en milieu urbain
- La singularité du parc Jean-Drapeau
- Des futurs possibles
- La population
- Le climat et l'environnement
- Les inégalités sociales
- La mobilité
- Les activités
- Les formes urbaines et l'occupation au sol
- La gouvernance
- La décolonisation et l'autochtonisation de l'espace public
- L'appartenance au centre-ville et le rayonnement de Montréal
- Le paysage nocturne et la ville



Le parc Jean-Drapeau lieu significatif de la métropole

Logé au cœur du fleuve Saint-Laurent, face à Montréal, le parc Jean-Drapeau regroupe les îles Sainte- Hélène et Notre-Dame et fait partie de l'arrondissement de Ville-Marie et de l'archipel d'Hochelaga.

- Territoire ancestral autochtone
- Premier parc public de la ville
- Fréquenté et visité par des générations de Montréalaises et de Montréalais





Parc
Jean-Drapeau

Le Plan directeur, vers un
parc emblématique qui sera
reconnu pour la **diversité des**
expériences individuelles et collectives

Les parcs en milieu urbain



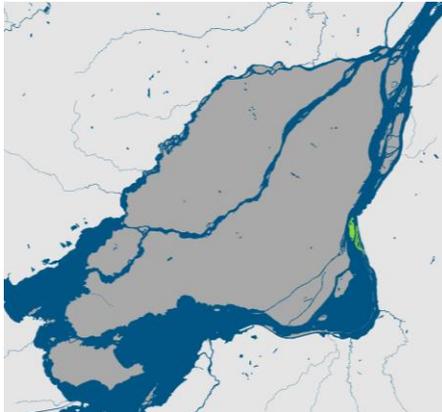
- Éléments centraux de l'écosystème d'une ville
- Lieux privilégiés pour côtoyer la nature
- Essentiels à la biodiversité en milieu urbain
- Bénéfiques pour la santé et le bien-être de toutes et tous
- Au cœur de la lutte aux changements climatiques et de la résilience de nos milieux de vie

Ce constat est encore plus évident en milieu urbain en raison d'enjeux de taille pour Montréal et le parc Jean-Drapeau :

- l'augmentation de la population
- la pression immobilière
- la difficulté pour les villes denses d'acquérir de nouveaux terrains destinés à un usage de parc.



De l'échelle du **bassin versant du Saint-Laurent** à un **grand parc insulaire**



Échelle du système des Grands Lacs

Échelle de l'archipel d'Hochelaga

Échelle métropolitaine

Les futurs possibles...



La population

La **pression démographique** que connaîtra la Ville de Montréal sur l'ensemble de son territoire aura une incidence directe sur les **besoins en équipements collectifs et en espaces publics** de proximité.

Les **grands parcs ont la capacité** et le devoir d'accueillir une variété de publics et **de s'adapter** à l'évolution de leurs besoins.

Le nombre, la conception repensée, la complémentarité et l'adaptabilité deviendront des incontournables dans la création et la gestion des parcs.

À la lumière de ces constats, la SPJD recommande :

- De valoriser **l'importance des parcs** dans la transition socio-écologique comme des lieux d'innovation et de socialisation
- De miser sur la **flexibilité et l'adaptabilité des parcs** et des espaces publics afin de pallier le manque d'espace actuel et futur et l'évolution des besoins des citoyens
- De **favoriser l'élargissement de la réglementation** entourant l'usage **des parcs et espaces publics** pour offrir plus de souplesse au niveau des usages permis dans les bâtiments
- D'adopter un **réflexe d'inclusion et d'accessibilité** pour l'aménagement des espaces publics
- De réfléchir au partage **et à la complémentarité des parcs à l'échelle du territoire.**

Le climat et l'environnement



Les changements climatiques présentent un risque accru d'événements météorologiques extrêmes, notamment en ce qui a trait aux vagues de chaleur et aux risques d'inondation.

Le parc Jean-Drapeau est appelé à devenir le grand parc insulaire et durable de Montréal. La stratégie mise en place inclut la naturalisation des berges, la restauration des communautés forestières, la complexification des strates végétales, la création d'écosystèmes et de corridors écologiques pour la faune.

À la lumière de ces constats, la SPJD recommande :

- De **révéler la présence de l'eau en ville**, par exemple en permettant de révéler certains ruisseaux canalisés afin **d'offrir des liens bleus entre les parcs**
- D'élargir la notion de biodiversité aux **écosystèmes aquatiques**
- De développer une stratégie intégrée de **végétalisation des berges** dans un souci **de favoriser la biodiversité aquatique** et de protéger les écosystèmes aquatiques
- De s'assurer que les parcs, les espaces verts et les espaces naturels contribuent à former des **corridors écologiques reliant les habitats riches en biodiversité**

À la lumière de ces constats, la SPJD recommande :

- D'évaluer les possibilités **d'implanter un corridor écologique** à même les aménagements des futures **infrastructures urbaines et les ouvrages anthropiques** comme les rues, ponts, grands-ensembles et bâtiments
- De miser sur les espaces verts et bleus afin de **créer des liaisons entre les corridors écologiques internes et externes à la Ville de Montréal**, pour assurer le déplacement de la faune, la dispersion de la flore et contribuer à **l'enrichissement des écosystèmes urbains**
- De se pencher sur la **protection et l'aménagement des milieux humides** pour la lutte aux aléas climatiques comme les vagues de chaleur ou les pluies extrêmes
- De favoriser la **diversification des caractéristiques paysagères des rives.**



Les inégalités sociales



La réduction d'inégalités sociales se traduit par la répartition et l'accessibilité des ressources à toutes et à tous, la sécurité et le sentiment de sécurité dans l'espace public et par l'accès universel des espaces publics qui forment des milieux de vie pour les communautés.

L'aménagement des équipements collectifs et des espaces publics et les mobilisations événementielles peuvent créer et exacerber les inégalités sociales.

À la lumière de ces constats, la SPJD recommande :

- Que le nouveau Plan d'urbanisme et de mobilité fasse la **promotion de la mixité** pour favoriser une **plus grande inclusion sociale**, une diversité culturelle dans la ville et le développement inclusif des espaces verts, représentatifs de la diversité montréalaise
- Que le parc Jean-Drapeau soit **considéré comme un grand parc métropolitain à proximité des grands projets de redéveloppement** du centre-ville, afin d'assurer une justice sociale et environnementale pour la population en plus d'une accessibilité accrue au fleuve, aux équipements collectifs et aux espaces verts libres du Parc
- Que soient développées des infrastructures qui fournissent **des liens directs et sécuritaires entre le parc Jean-Drapeau et les quartiers** à proximité pour faciliter l'accessibilité à pied et à vélo.



La mobilité



Le caractère insulaire du parc Jean-Drapeau constitue sa spécificité et son unicité par rapport aux autres grands parcs montréalais. Il comporte toutefois certains inconvénients, notamment au chapitre de la mobilité.

Bien que rapidement oublié, ce caractère insulaire est aussi partagé par l'île de Montréal.

Les impacts des infrastructures de mobilité sur l'environnement urbain sont pluriels. Requestionner la mobilité permet de rendre accessible à de nouvelles vocations un nombre considérable d'espaces.

À la lumière de ces constats, la SPJD recommande :

- Que les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame soient **reconnues comme territoires d'expérimentations et d'innovations pour la mobilité durable**, propices aux développements de nouveaux concepts, comme les services et véhicules de mobilité émergents
- Que **le citoyen soit au cœur des transformations et des réflexions**, en se questionnant systématiquement sur son parcours dans son déplacement et sur la mobilité expérientielle
- Que **les tabliers et les espaces sous les ponts existants soient repensés et reconfigurés** afin de faire place à une plus grande **diversité d'usages et d'usagers** en plus d'améliorer le confort des utilisateurs, et ce, **en toute saison**.

À la lumière de ces constats, la SPJD recommande :

- D'intégrer les **navettes fluviales dans un réseau de transport collectif public** permettant la multimodalité, et ce, dans une tarification unifiée
- D'assurer des connexions par des **modes de transport actifs, quatre saisons, entre les quartiers centraux et périphériques**, dont le parc Jean-Drapeau
- De considérer des **options de mobilité actives en période hivernale**, alternatives au vélo
- De connecter les rives de part et d'autre du fleuve pour en faire une **partie intégrante du réseau de mobilité active**.





Les activités



Par les espaces libres et les équipements collectifs qu'on y retrouve, les parcs sont des espaces flexibles appelés à évoluer avec la ville. Lieux privilégiés pour la célébration et l'expression culturelle, les parcs sont des espaces publics qui ont le pouvoir de se transformer sur une période de 24 heures et au fil des saisons.

Lieux d'appropriation de «l'hivernalité», caractéristique propre à la métropole, les parcs et les espaces publics doivent faire l'objet d'une planification et d'aménagements qui réconcilient la population avec l'hiver et les périodes pluvieuses.

À la lumière de ces constats, la SPJD recommande :

- D'utiliser le futur Plan d'urbanisme et de mobilité pour **planifier le territoire en fonction de ses caractéristiques évolutives**, soit la temporalité et la saisonnalité
- D'élargir la **règlementation** entourant l'usage des parcs, des équipements et des bâtiments qui s'y trouvent pour donner plus de **souplesse à la mission des futurs occupants de nos bâtiments**
- De **prioriser la réhabilitation des bâtiments publics se situant dans les parcs**, dont le parc Jean-Drapeau, et la définition de nouveaux usages pour ceux-ci
- D'inclure les **notions d'équité, de diversité et d'inclusion** dans les réflexions de **requalification des bâtiments publics**.



Les formes urbaines et l'occupation du sol



Le patrimoine bâti

La SPJD vise à célébrer ses patrimoines en préservant son territoire et en valorisant l'ensemble des patrimoines (naturels et anthropiques) pour les générations futures.

À la lumière de ces constats, la SPJD recommande :

- De réfléchir à l'adoption d'une **vision intégrée de conservation**, de mise en valeur et de commémoration du patrimoine qui inclut les **grands événements et projets de planification comme l'Expo 67**.



Les formes urbaines et l'occupation du sol

Le patrimoine paysager

La protection des vues vers et depuis le mont Royal a été un élément fort du dernier plan d'urbanisme de la Ville de Montréal. Aujourd'hui, la densification change le visage de la ville, notamment avec l'érection de nouvelles tours autour de la montagne.

À la lumière de ces constats, la SPJD recommande :

- D'aborder la **gestion de la densification**, du développement du centre-ville et du panorama montréalais **par une approche paysagère**
- D'optimiser la **mise en valeur de la relation historique entre le parc du Mont-Royal et le parc Jean-Drapeau**, dans la continuité de la Promenade fleuve-montagne
- De miser sur la **diversification des connexions physiques et visuelles avec le fleuve.**



Les formes urbaines et l'occupation du sol

L'importance des espaces libres

L'espace non défini, libre d'occupation, offre un potentiel pour participer au développement de la ville. Ces lieux vides ont une facilité d'appropriation et participent au sentiment d'appartenance des communautés. Le vide est un espace sous-utilisé ayant perdu sa fonction ou un espace non utilisé qui pourrait, demain, être investi.

À la lumière de ces constats, la SPJD recommande :

- Que soit reconnue **l'importance des espaces libres et des espaces vides** comme des lieux d'expression et d'émergence du sentiment de communauté
- Que les **espaces vides soient l'objet d'une planification intégrée** à l'échelle de la ville, au même titre que les bâtiments et infrastructures.



La gouvernance

En se dotant de mécanismes de gouvernance ouverte, la Société se donne la capacité de rallier la communauté autour d'un sentiment d'appartenance et d'obtenir de sa part un engagement fort grâce à une contribution collective significative.

Cette gouvernance ouverte se concrétise dans la création du Campus de la transition écologique, un pôle d'innovation et d'éducation dans les domaines de la transition écologique et de la résilience.

En partenariat avec l'écosystème professionnel montréalais, la mission consiste à rassembler une communauté œuvrant dans les domaines de la recherche, de l'innovation, de l'engagement des citoyens et des changements en matière de comportements.

À la lumière de ces constats, la SPJD recommande :

- Que le **Laboratoire des innovations pour la transition écologique** proposé dans le **Projet de ville prene en considération les savoirs et l'expertise développés par le Campus de la transition écologique** sur le territoire du parc Jean-Drapeau
- Que soit **adopté un modèle de gouvernance ouverte et décentralisée**, un cadre qui favorise l'unicité (patrimoine, caractère) de chaque espace, comme le parc Jean-Drapeau
- Que soient **optimisés et mutualisés les installations et équipements du parc Jean-Drapeau** dans un esprit de collaboration avec d'autres parcs, lieux et organismes.

En plus de la section des futurs possibles proposée par le Projet de ville, la SPJD pense que de **nouvelles thématiques doivent faire partie de la présente réflexion** pour le territoire montréalais.



La décolonisation et l'autochtonisation de l'espace public

Les parcs peuvent devenir des exemples parfaits de décolonisation.

Malgré une population autochtone diversifiée, Montréal n'a que très peu d'éléments visibles faisant écho aux cultures et symboles autochtones. C'est dans ce contexte qu'il est nécessaire de porter des initiatives qui visent à valoriser une diversité de peuples et de cultures et à adopter un réflexe autochtone.

La Société du parc Jean-Drapeau a fait de la réconciliation une orientation stratégique de son Plan directeur et travaille à travers ses Lignes directrices de design autochtone, à faire du parc un lieu clé promouvant la vérité et la réconciliation.

À la lumière de ces constats, la SPJD recommande :

- **D'intégrer la question de la réconciliation, de la décolonisation, de l'autochtonisation** de la ville et du rayonnement des peuples autochtones dans le futur Plan d'urbanisme et de mobilité
- **D'identifier les lieux** ayant ou ayant eu une **signification particulière pour les Autochtones**, les cartographier et les prioriser dans la planification
- D'élaborer des **paramètres permettant d'autochtoniser le territoire** en privilégiant les lieux significatifs, les parcs, les rives et le fleuve
- D'assurer la **participation des peuples autochtones dans le processus décisionnel** entourant la gestion et la conservation des lieux qui constituent des territoires ancestraux
- **D'assurer l'inclusion, le partage culturel et la reconnaissance des Autochtones** dans l'espace urbain
- De **valoriser les cultures et les pratiques** autochtones dans la ville.

L'appartenance au centre-ville et le rayonnement de Montréal

À l'échelle internationale, les parcs urbains jouent un rôle majeur dans le rayonnement des grandes villes. Il apparaît important de réfléchir davantage au positionnement des grands parcs par rapport au centre-ville. Le parc Jean-Drapeau fait partie intégrante d'un centre-ville renouvelé.

Il s'agit d'une occasion de bâtir une relation symbiotique et synergique entre le Vieux-Montréal et le parc Jean-Drapeau en tant que destinations complémentaires qui devraient être desservies par des moyens des transports directs axés sur la mobilité active.

À la lumière de ces constats, la SPJD recommande :



- Que le futur Plan d'urbanisme et de mobilité **reconnaisse le rôle des grands parcs**, dont le parc Jean-Drapeau, **dans le rayonnement économique de Montréal**
- Que le futur Plan d'urbanisme et de mobilité accorde, parmi les grands parcs, **un statut particulier au parc Jean-Drapeau en raison de ses vocations et de son patrimoine** qui lui sont distinctifs
- Que soit pressentie la **création de nouveaux parcs et d'espaces verts et bleus à même le centre-ville** pour contribuer à la transition écologique de la métropole
- Que les limites du parc Jean-Drapeau soient révisées afin de répondre davantage aux besoins des usagers du Parc.



Le paysage nocturne et la ville

Les paysages nocturnes de la ville tout comme leur mise en lumière sont des dimensions fondamentales ayant des impacts sur la perception de l'environnement, l'orientation des usagers et la sécurité en milieu urbain, en plus de contribuer à l'identité symbolique de la ville.

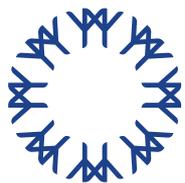
La mise en lumière doit prendre en considération l'aspect patrimonial des éléments architecturaux éclairés, l'impact sur la biodiversité en milieu urbain et faire objet d'une réflexion sur la pertinence d'éclairer ou non.



À la lumière de ces constats, la SPJD recommande :

- **D'intégrer la question de la mise en lumière des quartiers et des paysages montréalais** au Plan d'urbanisme et de mobilité 2050
- De développer une **vision cohérente et une stratégie globale de mise en lumière** intégrant l'éclairage urbain et du patrimoine architectural pour faire émerger une **identité nocturne** à la ville
- De **limiter les effets de l'éclairage sur l'environnement et sur la faune** en intégrant des mesures comme le contrôle adaptatif
- **D'identifier des zones noires** (sans mise en lumière) **protégeant le ciel étoilé** en privilégiant les parcs comme zones prioritaires.





Parc
Jean-Drapeau

Merci!

Société du parc
Jean-Drapeau

Octobre 2022

